


 Roannaise
de l'eau

SYNDICAT DU CYCLE DE L'EAU

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**Séance publique du 4 mai 2022 à 18h00****LE PRESIDENT CERTIFIE :**

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 28 avril 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

N°2022-15

**COMPTE ADMINISTRATIF
BUDGET EAU POTABLE
EXERCICE 2021**

**DECISIONS
BUDGETAIRES**

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 37 sur lesquels il y avait 17 présents, à savoir :

M. Daniel Fréchet Président, MM.Aldo Marcuccilli, Philippe Chatre, Lucien Murzi, Eric Lacroix, Timothée Crionay, MM.David Dozance, Christian Dupuis, Jacky Geneste, David Gianone, Joëlle Girardet, Charles Labouré, Eric Martin, Gérard Meunier, Pascal Néron, Stéphane Raphaël, Mme Laurence Boyer Délégués titulaires.

Absents avec excuses : Mme Fabienne Stalars Vice-Présidente, MM.Sébastien Allier, Laurent Beluze, Romain Bost, Jean-Paul Capitan, Robert Clévenot, Romain Coquard, Daniel Corre, Didier Demarchelier, Pierre Devedeux, Marcel Ferraille, Gilbert Grataloup, Jean-François Lacroix, Didier Prunet, Jean-Jacques Raffin, Yves Tamin, Michel Tarasco Mmes Sylvie Martinez, Cécile Dony délégués titulaires.

Secrétaire élu pour la durée de la session : M.Aldo Marcuccilli.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Sylvie Martinez	Mr Eric Lacroix
Mr Romain Coquard	Mr Timothée Crionay

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Il est rappelé que :

- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur.
- Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
- Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.
- Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement
- La section d'investissement

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré, le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir les résultats de chaque section.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Le budget eau potable sert de budget général pour les budgets de Roannaise de l'Eau, et le budget Assainissement de Roannais Agglomération.

Les dépenses à caractère général et les charges de personnel prennent donc en compte l'activité de Roannaise de l'Eau, mais également l'activité des compétences Assainissement de Roannais Agglomération, facturées à cette structure, selon un échéancier validé par les deux structures.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement :

Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 16 814 338,91 € (contre 12 979 653,44 € en 2020).

Dépenses réelles

	2021	2020	%
Charges à caractère général (chap.011)	3 563 119,85 €	2 643 362,72 €	34,79
Charges de personnel (chap.012)	5 321 948,02 €	4 155 227,49 €	28,08
Atténuation de produits (chap. 014) (taxes versées à l'Agence de l'Eau)	1 424 635,00 €	1 574 931,68 €	-9,54
Autres charges de gestion courante (chap.65)	145 045,78 €	129 325,62 €	12,16
Frais financiers (chap.66)	472 258,75 €	271 381,38 €	74,02
Charges exceptionnelles (chap.67)	381 405,60 €	625 260,29 €	-39,00
Dotations aux provisions (chap.68)	406 075,86 €	605 423,08 €	-32,93

Dépenses d'ordres

Amortissements des biens (chap.042)	5 099 850,05 €	2 974 741,18 €	71,44
Total	16 814 338,91 €	12 979 653,44 €	29,54

Le chapitre 011 « charges à caractère général » d'un montant de 3 563 119,85 € est en augmentation de 34,79 % par rapport à l'exercice 2020 (2 643 362,72 €).

Ce chapitre se décompose :

	2021	2020
- Fournitures	2 038 181,60 €	1 279 411,08 €
- Service extérieur	780 730,71 €	630 728,52 €
- Autres services extérieurs	402 380,74 €	282 943,37 €
- Impôts	156 651,12 €	211 469,56 €
- Autres taxes	185 175,68 €	238 810,19 €

Fournitures : énergie, carburant, fournitures de matériels et administratives, produits de traitements, etc. (nature comptable 60..)

Service extérieur : maintenance des réseaux, locations immobilières et mobilières, entretien matériel, assurances, etc. (nature comptable 61..)

Autres services : honoraires, études, publications, réceptions, frais de télécommunications, etc. (nature comptable 62..)

Le chapitre 012 « Charges de personnel » d'un montant de 5 321 948,02 € est en augmentation de 28,08 % par rapport à 2020 (4 155 227,49 €). Cette augmentation s'explique d'une part par le recrutement de plusieurs agents et d'autre part depuis 2021 tout le personnel Roannaise de l'eau est payé sur le budget Eau Potable et il est ensuite refacturé sur les autres budgets.

Le chapitre 014 « Atténuation de produits » correspondant aux versements des redevances pour pollution d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte s'élève à 1 424 635,00 €.

Il s'agit d'une opération neutre, Roannaise de l'Eau collecte ces redevances pour le compte de l'Agence de l'Eau, et les reverse à cet organisme selon un échéancier fixé par convention.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » s'élève à 145 045,78 €, Ce chapitre comprend :

- Les redevances pour concession, brevets et licences pour 20 658,11 €
- Les indemnités et frais de déplacement des élus pour 71 864,89 €
- Les admissions en non-valeur et les créances éteintes pour 52 363,51 €
- Les charges diverses de gestion courante pour 57,89 €

Le chapitre 66 « Frais financiers » d'un montant de 472 258,75 € globalise les intérêts des emprunts et les intérêts de la ligne de crédit de trésorerie.

Les recettes de fonctionnement :

Le total des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 19 367 074,18 €, contre 13 304 454,81 € en 2020, soit une hausse de 45,57%.

Recettes réelles

	2021	2020
Produits de service et ventes diverses (chap.70)	17 115 348,92 €	12 270 533,34 €
Atténuation de charges (chap. 013)	539 657,49 €	48 694,79 €
Dotation, subventions et participations (chap.74)	262 562,22 €	40 000,00 €
Produits de gestion courante (chap.75)	68 558,42 €	31 213,25 €
Produits exceptionnels (chap.77)	40 345,34 €	244 763,39 €
Reprises sur provisions (chap.78)	605 423,08 €	381 604,48 €

Recettes d'ordres

Amortissements des subventions (chap.042)	735 178,71 €	287 645,56 €
---	--------------	--------------

Le chapitre 70 « Produits de services et ventes diverses » comprend principalement la vente d'eau, les abonnements facturés aux usagers et les remboursements par Roannais Agglomération des charges de structure s'élève à 17 115 348,92 €, les éléments de ce poste sont :

Vente et abonnement eau aux usagers	11 244 988,75 €
Redevance recouvrée par l'Agence de l'Eau	1 793 899,04 €
Remboursement des charges de structure RA et RDE	3 341 418,89 €
→ dont Charges de structure 2021 Assainissement	2 676 568,83 €
Travaux facturés aux usagers (réseaux)	285 923,06 €
Vente d'électricité	110 593,87 €
Refacturation masse salariale du budget GEMA	199 997,29 €
Participation Ville de Roanne pour la mise à disposition des ACI	73 822,82 €
Maitrise d'œuvre opération Foch Sully	32 952,00 €
Autres prestations	31 753,20 €

Le chapitre 013 « atténuation de charges » correspond aux remboursements des prestations des indemnités journalières s'élèvent à 539 657,49 €.

Le chapitre 78 « reprise sur provisions » s'élève à 605 423,08 € et correspond à la reprise de provision faite pour les factures impayées des exercices antérieurs.

Le chapitre 042 « opérations d'ordre » s'élève à 735 178,71 € et ne concerne que l'amortissement des subventions.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Recettes de fonctionnement	19 367 074,18 €
Dépenses de fonctionnement	<u>16 814 338,91 €</u>
Résultat de l'exercice 2021	2 552 735,27 €
Résultat antérieur non affecté	<u>841 481,97 €</u>
Résultat cumulé 2021	3 394 217,24 €

Le résultat d'exploitation doit servir, en priorité, à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, il sera donc proposé de l'affecter à cette section.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement :

Le total des dépenses de la section d'investissement s'élève à 8 316 996,39 € contre 5 796 749,07 € en 2020.

Dépenses réelles

Le chapitre 16 « emprunts » s'élève à 2 147 236,32 € et correspond au montants des remboursements du capital des emprunts.
Le capital restant dû au 31 décembre 2021 s'élève à 25 225 158,72 €.

Les chapitres 20 / 21 / 23 « dépenses d'équipement » s'élève à 4 716 757,90 € et correspondent aux études, aux acquisitions de matériels et aux travaux. Ces dépenses se décomposent principalement :

RLN - SDAEP OUVRAGE	517 510,30 €
RESERVOIR MIRANDOLE	492 994,20 €
REPARATION DU RESERVOIR DE RENAISON	340 537,50 €
RLN - RENOUVELLEMENT RESEAU	303 154,67 €
SAINT HAON LE VIEUX - CAQUERET	155 175,37 €
RIORGES - RUE JEAN BAPTISTE MAGNET	141 847,40 €
RONNO - LES TARDIERES	139 759,56 €
NEAUX - RN LA PINEE BURNICHON	125 356,17 €
MABLY - ROUTE DE LINA	119 470,34 €
AMPLEPUIS - RUE JEAN MOULIN	114 929,43 €
RENAISON - ROUTE DE ST ANDRE	114 171,80 €
ROANNE - RUE NICOLAS CUGNOT	111 873,14 €
POUILLY LES NONAINS - CHEMIN DE VERDILLY	96 576,96 €
RENAISON - SURPRESSEUR SAINT AGATHE	94 359,00 €
TEYSSONNE - RENOUV CANALISATION	92 953,65 €
ACQUISITION MATERIEL SITES EXTERIEURS	92 136,44 €
ROANNE - RUE CUVIER	81 451,71 €
SAINT FORGEUX LESPINASSE - PULNIER	75 532,42 €
RONNO - RD989 MONTEE DE LA MADONE	68 971,91 €
LE GANTET - ST JUST LA PENDUE - CHEMIN VALENTIN	68 132,15 €
ETANCHEITE DES RESERVOIRS	67 877,25 €
ACQUISITION VEHICULES	66 541,03 €
RENOUV. VANNES ET ACCESS. RESEAU	66 325,76 €
USINE DE RENAISON - AUTOMATISMES	63 520,00 €
RENOUVELLEMENT COMPTEURS	63 433,06 €

Le chapitre 27 « Autres immobilisations financières » s'élève à 253 369,50 € et correspond au transfert de droit à déduction de TVA pour les collectivités sous un régime de DSP.

Dépenses d'ordres

Le chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections » d'un montant de 735 178,71 € correspond à l'amortissement des subventions.

Le chapitre 041 « Opérations patrimoniales » s'élève à 464 453,96 € et correspond aux récupérations des avances forfaitaires.

Les recettes d'investissement :

Le total des recettes de la section d'investissement s'élève à 7 622 375,52 € contre 6 332 872,97 € en 2020.

Recettes réelles

Le chapitre 10 « Réserves » comprend l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 pour un montant de 1 454 440,88 € et la reprise du résultat d'investissement des NOES pour 2 708,31 €.

Le chapitre 13 « Subventions d'investissement » s'élève à 273 414,35 € et correspond aux subventions de l'agence de l'eau pour 116 302,93 €, du Conseil Général de La Loire pour 121 111,42 € et de la commune d'Ambierle pour 36 000,00 €.

Le chapitre 23 « Immobilisations en cours » s'élève à 74 138,47 € et correspond à un remboursement d'avance.

Le chapitre 27 « Autres immobilisations financières » s'élève à 253 369,50 et correspond au transfert de droit à déduction de TVA pour les collectivités sous un régime de DSP.

Recettes d'ordres

Le chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections » d'un montant de 5 099 850,05 € est constitué de la dotation aux amortissements (5 097 750,05 €) et des frais de réaménagement d'un emprunt (2 100 €).

Le chapitre 041 « Opérations patrimoniales » s'élève à 464 453,96 € et correspond aux récupérations des avances forfaitaires et aux intégrations des frais d'études avec suivis de travaux.

Le solde d'investissement de l'exercice 2021

Recettes d'investissement	7 622 375,52 €
Dépenses d'investissement	<u>8 316 996,39 €</u>
Solde d'investissement de l'exercice 2021	- 694 620,87 €
Solde investissement antérieur reporté	<u>918 215,89 €</u>
Solde investissement cumulé 2021	223 595,02 €

Les restes à réaliser s'élèvent à 1 775 349,26 € en dépenses et 0,00 € en recettes.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

1°) approuver le compte administratif 2021 du budget eau potable, conforme aux éléments figurant dans le compte de gestion présenté par le comptable public ;

2°) acter les restes à réaliser de la section d'investissement du budget eau potable ;

3°) arrêter le résultat d'exploitation et le solde d'investissement pour le budget eau potable tels que présentés dans le rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,
Roanne, le

18 MAI 2022

Le Président

Daniel FRECHET

